

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



FDMC

Fédération des Distributeurs
de Matériaux de Construction



LE PARTENAIRE DU NÉGOCE POUR SES FORMATIONS

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

SOCIAL
p.6

ÉCONOMIE
p.8

ENVIRONNEMENT
p.10



FORMATION
p.12

A LA RENCONTRE
DU NÉGOCE
2021
p.16

LE RÉSEAU
RÉGIONAL
p.17

LA MÉDAILLE DE
LA FDMC
p.19

FDMC EN CHIFFRES



1200
entreprises membres
de la FDMC
=
5 500
points de vente

Pour un effectif de plus de
85 000
salariés



TROIS QUESTIONS À FRANCK BERNIGAUD, PRÉSIDENT DE LA FDMC

Un rapport d'activité c'est un bilan, que retirez-vous de cette année 2021 ?

L'année 2020 a permis aux négociants en matériaux de construction et en bois de se regrouper autour de leur organisation professionnelle au moment où tout vacillait. Protocole sanitaire, consignes d'action, équipements de protection, veille juridique et réglementaire, la Fédération, ses élus et ses permanents n'ont pas lésiné leur peine pour venir en aide aux adhérents.

En 2021, la crise sanitaire s'est poursuivie et nous avons constamment été en état d'alerte et en relation avec les pouvoirs publics afin de s'assurer du maintien du statut d'activité essentielle qui a aussi permis à nos concitoyens de prendre conscience de l'importance de notre activité.

Mais nous n'en sommes pas restés là et fort de la solidarité exprimée en direction de nos adhérents au début de la crise sanitaire, nous avons voulu apporter encore plus de visibilité à notre métier et c'est ainsi que notre organisation a changé d'identité et de dénomination en devenant la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC).

Pourquoi ce changement ?

Notre activité se caractérise par le négoce. C'est ce qui nous dissocie d'autres circuits de distribution et ce n'est pas à remettre en cause. Mais la finalité d'une organisation professionnelle est de veiller à la meilleure incarnation possible du métier qu'elle représente. En ce sens, nous souffrons d'un déficit de notoriété et d'un manque de reconnaissance auprès des pouvoirs publics. Le comité directeur de la Fédération m'a donc mandaté pour proposer à l'Assemblée générale une modification du nom de la Fédération afin d'être mieux identifié en matière institutionnelle et aussi auprès des jeunes et plus généralement par tous ceux qui ont vocation à s'intéresser à nos activités. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision car en un an, la couverture médiatique de nos actions a largement augmenté et

nous siégeons désormais dans toutes les instances essentielles à la représentation de notre métier sans pour autant avoir dénaturé celui-ci. Enfin, la FDMC est seule représentative sur sa convention collective et est inscrite en tant que Représentante d'intérêt auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique. C'est une organisation structurée qui répond aux exigences normatives voulues par le régulateur.

Vous achevez votre second et dernier mandat en tant que Président, que retirez-vous de cet engagement ?



La satisfaction d'avoir pu continuer à fédérer les énergies et à faire progresser notre profession. La convention de coopération signée avec notre Opco, Constructys et le Gouvernement nous permet de mener des actions afin de mieux faire connaître nos métiers et de pallier aux difficultés de recrutement. La convention collective du négoce de bois a définitivement fusionné avec la convention collective du négoce des matériaux de construction qui devient la référence. Nos commissions de travail, sous la houlette de leurs présidents et de nos collaborateurs élaborent des préconisations à destination du bureau exécutif et du comité directeur qui adoptent des décisions dans l'intérêt des adhérents. Nous arrivons à dix FDMC régionales, dotées d'instances et de statuts et relayant nos actions au niveau local. Le travail accompli par nos élus et nos permanents est immense. Les 85 000 collaborateurs qui exercent leurs activités dans nos entreprises ont accès à de nombreux dispositifs de formation et la FDMC apporte en ce domaine, comme en matière économique et environnementale, une expertise qui fait référence. Forte de sa cohérence, la FDMC aborde les grands défis à relever avec sérénité et détermination. Je suis heureux d'avoir pu contribuer à cet élan au côté du bureau exécutif, de notre comité directeur et de nos permanents. Il faut désormais nous donner les moyens de nos ambitions et accroître notre budget de fonctionnement pour apporter toujours plus de services et de rayonnement. Je suis certain que nos adhérents répondront favorablement à cet objectif.

LA COMMISSION SOCIALE

La commission sociale de la Fédération est une instance de consultation et d'étude relative aux négociations collectives de branche et à toutes questions d'actualité sociale qui concernent le secteur.

La FDMC gère également la convention collective des matériaux de construction (IDCC3216) avec les syndicats de salariés :

- En gérant la Commission Professionnelle Paritaire Nationale d'Interprétation du négoce des matériaux de construction
- En suivant la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du négoce des matériaux de construction
- En administrant l'Observatoire des métiers et des qualifications du négoce des matériaux de construction
- En organisant la Section Paritaire Professionnelle (SPP) du négoce des matériaux de construction

Les représentants des distributeurs de matériaux de construction au sein de la commission sociale sont des experts des problématiques sociales responsables des ressources humaines et chefs d'entreprises. Ils sont assistés dans la préparation des réunions par des collaborateurs de la Fédération qui répondent aussi aux questions des adhérents sur toutes les questions ayant trait à la convention collective et à la gestion sociale.

Sebastien Leclercq est le Président de la Commission sociale.

NOUVELLE REVALORISATION DES MINIMA AU 1^{ER} MARS 2021

A l'issue de plusieurs séances de négociation, un avenant, signé par quatre organisations syndicales (FNCB-CFDT, CGC, CFTC et FO) est venu revaloriser à hauteur de 1,1% les minima pour l'ensemble des salariés, sans augmentation du barème de la prime d'ancienneté.

MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEL ACCORD « FORMATION ET

ALTERNANCE » : UNE NÉGOCIATION AU LONG COURS

Après un an de négociation, un accord de branche du 6 mai 2021 a été conclu avec la CFDT, la CGT, la CFTC et la CGC.

Le texte refond l'intégralité des stipulations conventionnelles en matière de formation professionnelle et intègre les nouveaux dispositifs issus de la vaste réforme de 2018.

L'Alternance est aussi le fil conducteur de l'accord : les dispositifs et les moyens de la branche sont prioritairement fléchés vers ce dispositif et en particulier l'apprentissage des jeunes.

La formation est au cœur des enjeux de la branche, en termes de prospective et d'accompagnement à l'évolution nécessaire des compétences.



LANCEMENT DE LA NÉGOCIATION PORTANT MISE EN PLACE D'UN RÉGIME PRÉVOYANCE DE BRANCHE

La signature de la nouvelle convention collective du 8 décembre 2015 s'est accompagnée d'un engagement de mise en place d'une couverture de prévoyance pour l'ensemble des salariés de la branche.

La négociation a été officiellement lancée en juillet 2021 et aboutira en 2022.

Les différentes réunions paritaires ont permis de dresser un panorama complet des régimes en vigueur dans le négoce, puis d'outiller les partenaires sociaux pour élaborer un régime assorti de taux et de garanties.



FIXATION DE L'AGENDA SOCIAL 2021-2022 :

Comme chaque année, la CPPNI a fixé paritairement l'agenda annuel des négociations de la branche.

Thèmes : prévoyance, formation, minima conventionnels, CCN...

14 janvier, 18 février, 22 mars, 21 avril, 2 juin, 23 juin, 27 septembre, 1er décembre

RATTACHEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU NÉGOCE DE BOIS D'ŒUVRES ET PRODUITS DÉRIVÉS À LA CONVENTION COLLECTIVE DU NÉGOCE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Par arrêté de la Ministre du Travail de l'Emploi et de l'Insertion, en date du 5 août 2021, publié au Journal Officiel du 7 août, la convention collective du négoce de bois d'œuvre et de produits dérivés (IDCC 1947) est rattachée à la convention collective des salariés du négoce des matériaux de construction (IDCC 3216).

A partir du 1^{er} janvier 2025, les stipulations de la convention collective du négoce des matériaux de construction remplaceront les stipulations de la convention collective du négoce de bois.

A cette date, la CCN du négoce des matériaux de construction deviendra la CCN applicable aux salariés du négoce de bois d'œuvre et produits dérivés.

Cette fusion est l'aboutissement logique d'un processus de rapprochement des professions du négoce de bois et du négoce des matériaux de construction. Elle permettra désormais une homogénéisation du statut des collaborateurs autour de leur métier et offrira de meilleures synergies en termes de formation et de développement des compétences.

COMMISSION ÉCONOMIQUE

La Commission économique de la FDMC réunit des chefs d'entreprises, directeurs juridiques, responsables juridiques et juristes des entreprises adhérentes. Elle dialogue régulièrement avec les directions générales des ministères de l'économie et des finances et de la transition écologique (DGE, DGCCRF, DGPR, DHUP, DGLN...). Elle participe aux actions de la Fédération auprès des pouvoirs publics, sur les projets de textes de loi et règlements, par le biais de positions ou de contributions écrites. Son champ d'action touche le droit commercial, les relations fournisseurs-distributeurs, les délais de paiement, la fiscalité, mais aussi la politique d'aide à la rénovation énergétique, le droit de la concurrence et tous les aspects de la compliance. Elle est présidée par Patrick Bourdon.

■ DÉPLOIEMENT DE MAPRIMERENOV : RÉUNIONS D'ÉCHANGES AVEC L'ANAH



La FDMC a organisé pour le compte de ses adhérents des réunions d'échanges avec les représentants de l'ANAH sur le rôle exercé par le négoce dans le cadre du déploiement de MaPrimeRénov, ainsi que sur les questions et les éventuels points de blocage rencontrés par les adhérents. Deux réunions ont eu lieu au cours du 1er trimestre 2021.

Parmi les sujets abordés, on a retenu toute l'attention des adhérents : le « fourni posé », développé par de nombreux négoce auprès des particuliers. Pour l'ANAH, le recours à la sous-traitance par le négoce est conforme aux obligations réglementaires attendues.

Les représentants de l'ANAH et les membres de la commission économique ont très favorablement accueilli l'initiative de ces rencontres : **les négociants sont au plus près des décideurs de la politique de rénovation énergétique**. Ces réunions d'échanges se poursuivront à un rythme régulier.

■ VIGILANCE SUR LE PÉRIMÈTRE DU TAUX RÉDUIT DE TVA

5.5% TVA

Les membres de la commission économique ont scruté les initiatives parlementaires de remise en cause du périmètre des travaux éligibles à la TVA au taux réduit et d'une possible exclusion de toute une série d'équipements jusqu'alors bénéficiaire de ce taux. Était évoqué par certains parlementaires, un objectif de simplification, pour harmoniser la liste des travaux éligibles à celle bénéficiant de l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ).

Le Parlement a depuis renoncé à cette mesure. Rappelons que le gouvernement a fait de la rénovation énergétique des bâtiments un pilier de son plan de relance suite aux impacts économiques de la pandémie de la Covid-19. **La TVA au taux réduit est un outil indispensable** au service de cette politique.

■ PARTICIPATION DE LA FDMC AU COMITÉ DE CRISE ET AUX TRAVAUX DE MÉDIATION DE FILIÈRE



le médiateur
DES ENTREPRISES

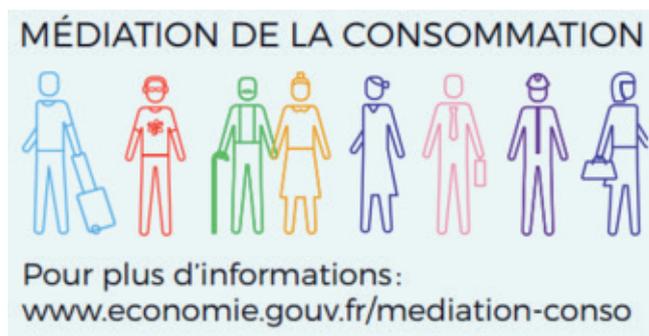


La FDMC **siège au comité de crise sur les matières premières et à la médiation de filière** du bâtiment et des travaux publics. Ce comité a été mis en place par le ministre de l'économie et sa présidence confiée au médiateur des entreprises, Pierre Pelouzet. Ce comité réunit les organisations professionnelles représentatives de la filière et traite prioritairement des signalements de comportements inappropriés et des situations de blocage rencontrés par les entreprises.

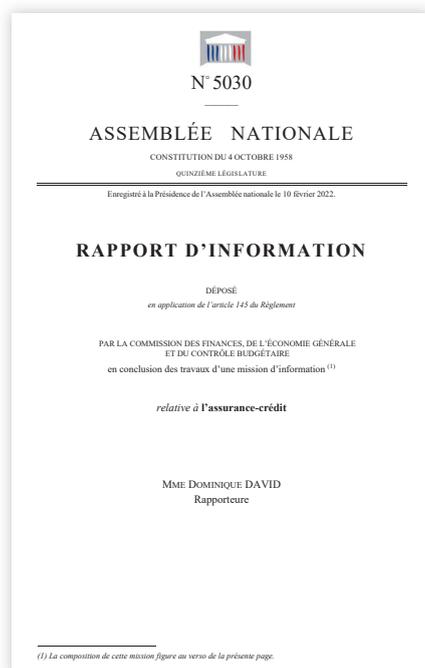
La médiation de filière des secteurs du bâtiment et des travaux publics, rassemble pour sa part les mêmes organisations professionnelles. Pilotée par Claude Bordier, elle a pour objectif de mettre en avant la solidarité des acteurs, identifier les attentes et faire émerger des solutions. Les participants à cette médiation de filière ont travaillé tout au long

de l'année, sur des leviers comme une charte de bonnes pratiques, un outil d'objectivation des coûts ou encore un outil d'amélioration de la visibilité de l'approvisionnement en matières premières.

■ MÉDIATION DE LA CONSOMMATION



La FDMC informe régulièrement les adhérents sur leurs obligations en matière de droit de la consommation. Le choix d'un médiateur relève exclusivement de la seule décision de l'entreprise et oblige celle-ci à signer une convention individuelle préalable avec le médiateur retenu.



Le 15 février 2021, la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (la CECMC) radiait de la liste des médiateurs, l'entité Medicys. La FDMC a informé aussitôt les négociés de ce déréférencement et assisté les entreprises pour une remise en conformité de leurs CGV, bons de commandes, site internet et tout support d'information utile sur lesquels cette information doit obligatoirement figurer.

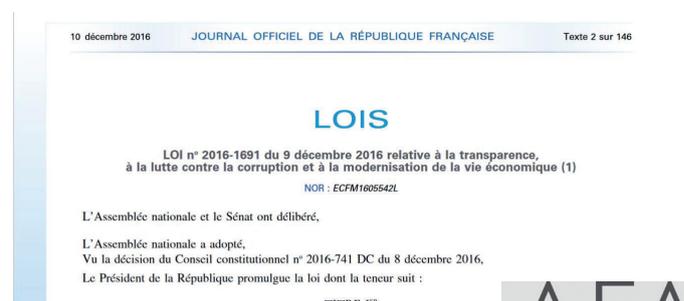
La FDMC a accompagné les distributeurs qui le souhaitent, et a rencontré les représentants d'AME Conso, entité référencée, qui rassemble des médiateurs avec une expérience juridique et judiciaire et une formation spécifique à la médiation.

■ ASSURANCE-CRÉDIT : AUDITION DE LA FDMC AU PARLEMENT

Le 18 novembre 2021, le Président de la FDMC, Franck Bernigaud a été sollicité pour une **audition par les membres de la mission parlementaire** d'information, pilotée par la députée Dominique David. Cette mission avait objectif de faire un état des lieux pour la commission des finances de l'Assemblée Nationale sur l'assurance-crédit et les dispositifs de soutiens déployés pour faire face aux conséquences de la pandémie.

Le rapport publié liste de nombreuses propositions pour rééquilibrer les relations contractuelles entre entreprises et assureurs, renforcer l'information et la transparence sur le marché, clarifier les modalités d'intervention de l'État et enfin élargir l'accès à des solutions de couverture complémentaires. L'assurance-crédit exerce un rôle stratégique auprès de nombreux négociés. La FDMC joue pleinement son rôle de représentant et interlocuteur des pouvoirs publics.

■ L'ENJEU DE LA COMPLIANCE AU SEIN DE LA FDMC



Les enjeux de compliance sont nombreux et de plus en plus complexes. **Des initiatives concrètes sont exigées** des négociés : programme de conformité, code de conduite, encadrement des démarches des lanceurs d'alertes, cartographie des risques, formations sont autant de sujets régulièrement **à l'ordre du jour de la commission**. Le référentiel anticorruption qu'est la loi Sapin ou les recommandations de l'Agence française anticorruption et ses guides sont autant d'outils précieux pour les entreprises.



LA COMMISSION RSE - DÉVELOPPEMENT DURABLE



La commission RSE – Développement durable de la FDMC examine les sujets ayant un impact direct ou indirect, opérationnel et organisationnel sur les politiques RSE et environnementales des négoce. Elle dialogue et contribue aux consultations menées par les administrations des ministères concernés mais aussi noue des liens avec les partenaires institutionnels et les organisations professionnelles de l'amont et de l'aval de la profession.

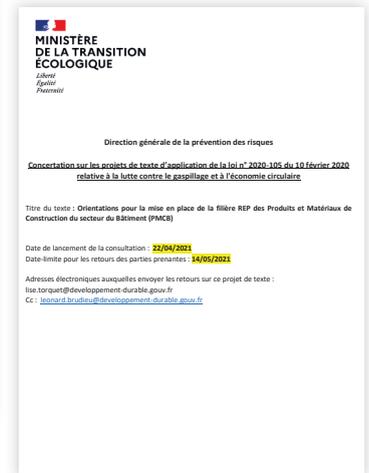
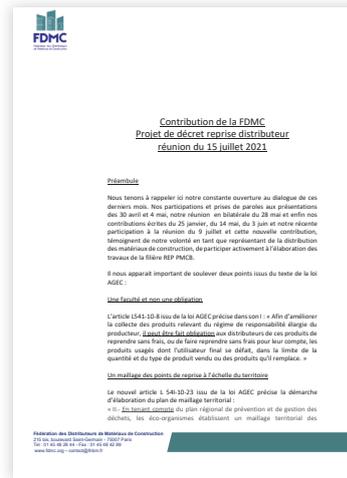
Sont à l'ordre du jour les enjeux environnementaux, la reprise des déchets, le tri 7 flux, les politiques d'achats responsables ou encore la RE2020.

La commission examine également les questions liées à l'écosystème des parties prenantes des négoce. Elle est présidée par Alexandra David.

■ REPRISE DES DÉCHETS PAR LES DISTRIBUTEURS : DIALOGUE AVEC LE MINISTÈRE



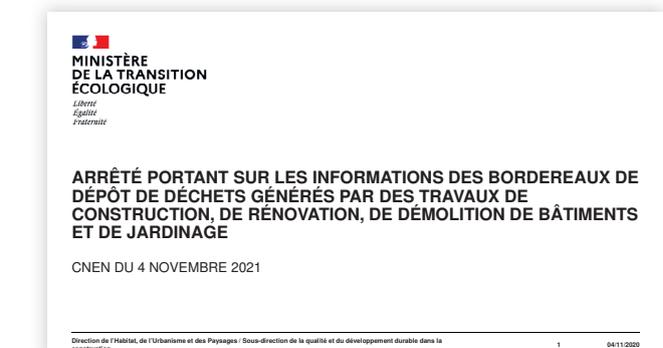
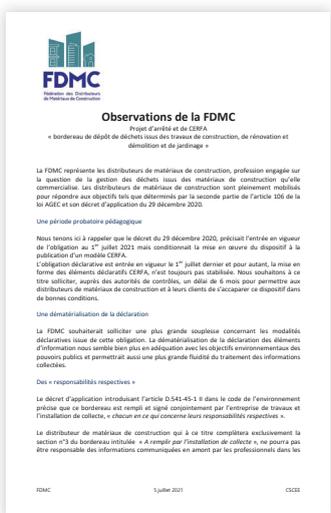
La FDMC a noué un dialogue continu avec le Ministère de la Transition Énergétique, sur le projet de décret d'application de l'obligation de reprise sans frais des déchets triés. Quel levier retenir pour dresser un maillage pertinent de points de collecte ? Quelle définition retenir de la reprise sur site ou à proximité immédiate sans embarquer des milliers de points de vente ? Comment massifier la collecte des flux de déchets plutôt que de disperser ceux-ci ? La FDMC a également obtenu des précisions sur l'articulation des obligations passées et futures des distributeurs mais aussi des clarifications sur les exigences de tri attendues.



Les arbitrages successifs et nombreuses modifications apportées par les pouvoirs publics tout au long de l'année 2021, illustrent la complexité de l'enjeu : apporter une solution pour les 42 millions de tonnes de déchets du BTP.

■ BORDEREAU DE DÉPÔT DES DÉCHETS : L'OBTENTION D'UN REPORT

La commission a suivi la mise en œuvre des modalités d'entrée en vigueur d'un bordereau de dépôt des déchets, initiative issue de la loi AGEC, pour la traçabilité des déchets du BTP. Consultée par le ministère, la commission a jugé le dispositif insuffisamment abouti. Ces observations argumentées ont contribué à l'annonce du report du dispositif. La commission s'est félicitée de l'écoute du ministère.



RSE

La responsabilité sociétale et environnementale des entreprises suscite un intérêt grandissant de la part du négoce mais aussi de la part de son écosystème : fournisseurs, clients, salariés. La commission RSE et Développement durable de la FDMC a entamé le développement d'axes d'information **pour alimenter les politiques RSE de ses adhérents**. L'adoption d'une trajectoire volontaire en matière de RSE, constitue un gage de valorisation et de reconnaissance de l'entreprise. Les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques sont aussi nombreux que les domaines d'action recensés.

■ IDENTIFICATIONS DES LABELS



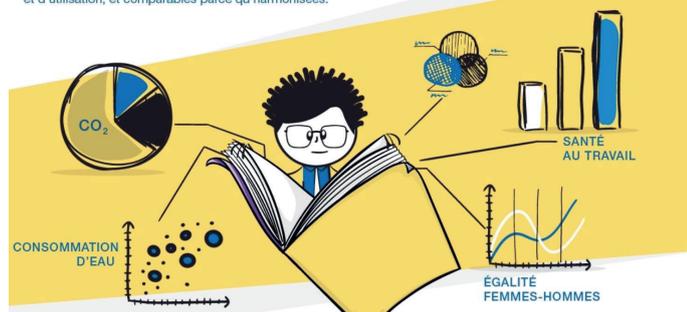
Les membres de la commission ont examiné la question des labels RSE sectoriels. Ces labels s'inscrivent dans une démarche volontaire, ils reposent pour la plupart, sur le référentiel ISO 26000. Un label ne doit pas se contenter d'être une photographie de l'entreprise à un instant donné, il doit se concevoir comme **un processus de progression avec des objectifs adaptés à la performance**

initiale et au potentiel d'amélioration de l'entreprise.

■ SÉLECTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

La révision de la directive CSRD sur la transparence et la publication d'informations non financières

Standards, normes, reporting... l'objectif de cette révision est de garantir que les entreprises publient des informations extra-financières pertinentes, fiables, faciles d'accès et d'utilisation, et comparables parce qu'harmonisées.



Les indicateurs de performance¹ sont les outils de mesure qui illustrent à la fois la trajectoire et les objectifs à atteindre. Définir et publier ces indicateurs sont **des gages de transparence**.

Plusieurs indicateurs ont retenu l'attention des

membres de la commission : **les indicateurs sociaux** (le mécénat, la prévention, l'investissement responsable..), **les indicateurs sociaux** (la parité, le pourcentage de salariés handicapés, les alternants), **ou ceux liés à la politique sociale de l'entreprise** (l'égalité professionnelle, la sensibilisation et les formations sur les thèmes de la non-discrimination, le recrutement notamment des jeunes et l'emploi des seniors et des travailleurs handicapés) ou encore **environnementaux** (la politique de réduction de ses consommations, de ses déchets ou la diminution de ses émissions de CO2).

La commission a examiné l'initiative ministérielle : **la Plateforme IMPACT²**. Elle joue dès à présent un rôle précurseur au service des entreprises puisqu'en 2023, suite à une nouvelle directive européenne³, **les entreprises de plus de 250 salariés** auront une obligation de transparence sur ces indicateurs de performance.

impact

Savoir faire et faire savoir

■ SENSIBILISATION À UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE



Les clients du négoce ont de plus en plus d'exigences concernant les origines des produits, les pratiques sociales et données environnementales qui les accompagnent.

L'adoption d'une politique d'achats responsables crée de la valeur au-delà de l'objectif purement économique. Une politique d'achats responsables permet à court terme de diminuer certaines consommations tout en valorisant l'image du négoce auprès de ses clients. A long terme ce choix peut s'avérer tout aussi bénéfique puisqu'il maximise les chances d'emporter des appels d'offres, sécurise les relations fournisseurs et fédère les collaborateurs autour de projets d'entreprise communs. L'approche en cycle de vie c'est-à-dire la prise en compte des impacts environnementaux des choix du distributeur, est un marqueur important et différenciant. Les outils mis en place par l'ADEME sur le sujet ou les travaux de l'Observatoire des achats responsables ont été appréhendés par la commission.



¹ aussi appelés KPI (Key Performance Indicator) - ² <https://www.impact.gouv.fr/> - ³ CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)

LA COMMISSION FORMATION

La commission formation, composée des directeurs et responsables « formation » des entreprises de la branche, définit collégialement la politique de formation professionnelle et d'apprentissage de la branche.

C'est au sein de cette instance que sont analysées et débattues les réformes de la formation et de l'emploi, et que sont fixées les orientations politiques et budgétaires, en lien avec l'Opcv Constructys, France Compétence et, globalement, tout l'éco-système de la formation.

Les représentants de la commission siègent en CPNEFP, organe paritaire et décisionnaire, en la matière.

La FDMC gère le dispositif des CQP de la branche du négoce des matériaux de construction :

- organisation des jurys paritaires annuels de validation : 3 jurys paritaires et 208 diplômes délivrés auprès des collaborateurs en 2020
- Habilitation et suivi des 12 organismes de formations agréés aux CQP.

Patricia Caillot est la Présidente de la Commission formation.

L'OBSERVATOIRE DES COMPÉTENCES ET DES QUALIFICATIONS DU NÉGOCE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION : VITRINE DES ÉTUDES PROSPECTIVES DE LA BRANCHE



**OBSERVATOIRE DES
MÉTIERES DU NÉGOCE
DES MATÉRIAUX DE
CONSTRUCTION**

Par accord du 3 Juillet 2020, signé par la CFDT, la CGT et la CFTC, la branche du négoce des matériaux de construction s'est dotée de son propre Observatoire

Prospectif des Métiers. Placé sous l'autorité de la CPNEFP, instance paritaire, il a pour objet de mener tous travaux d'analyse et d'étude en matière de formation, d'ingénierie et de certification.

Un site internet, vitrine officielle des nombreuses études publiées, a été élaboré au cours de l'année 2021, et lancé officiellement en Novembre :

<https://observatoire-negoce-materiauxdeconstruction.fr/>



Quatre études phares en 2021

■ ETUDES SUR LES MÉTIERS EN TENSION

Au regard des difficultés de recrutement des entreprises, l'Observatoire des Métiers du Négoce des Matériaux de Construction a mené une étude visant à l'identification des métiers en tension dans le secteur et à formuler des préconisations pour accompagner les entreprises dans leur effort de recrutement, de fidélisation et de formation.

Un groupe de travail, composé des entreprises représentatives de la branche, a été auditionné durant plusieurs mois.

Quatre métiers particulièrement en tension sont ressortis : ATC, magasinier, chauffeur-livreur, vendeur-conseil.

Les résultats de l'étude ont servi à alimenter les plateformes de transitions professionnelles (TRANSCO) permettant la mise en relation des entreprises ayant des salariés en perte d'emploi avec celles qui recrutent sur des métiers porteurs (en tension).

<https://observatoire-negoce-materiauxdeconstruction.fr/liste-des-etudes/metiers-en-tension/>

FORMATION

■ ETUDE SUR L'IMPACT DES MUTATIONS DIGITALES ET ÉCOLOGIQUES SUR LES COMPÉTENCES DES SALARIÉS DE DEMAIN

La commission « formation », avec l'aide du cabinet CG Conseil, a examiné les principales mutations à l'œuvre dans la branche : digitalisation des transactions et de la relation client, évolution de l'organisation des activités logistiques, dématérialisation et automatisation croissante de la gestion des flux, etc...

L'analyse des mutations a permis d'identifier quatre métiers particulièrement impactés : la force de vente (ATC, Vendeur conseil) et le management (manager d'équipe commerciale/chef d'agence).

Des préconisations en termes d'accompagnement de formation des salariés sont proposées dans le rapport et mobilisables par les entreprises pour préparer le monde de demain.

<https://observatoire-negoce-materiauxdeconstruction.fr/liste-des-etudes/les-mutations-du-secteur-et-leurs-impacts-sur-les-competences/>

■ LE RAPPORT ANNUEL DE LA BRANCHE (BILAN EMPLOI-FORMATION)

Exercice incontournable, et rendu obligatoire par le code du travail, la CPNEFP a validé le rapport de branche de l'année 2020, issu des nombreuses réponses des entreprises questionnaire élaboré paritairement.

Le rapport trace un bilan exhaustif et qualitatif sur l'emploi, le recrutement, les absences, les salaires, la formation et alternance



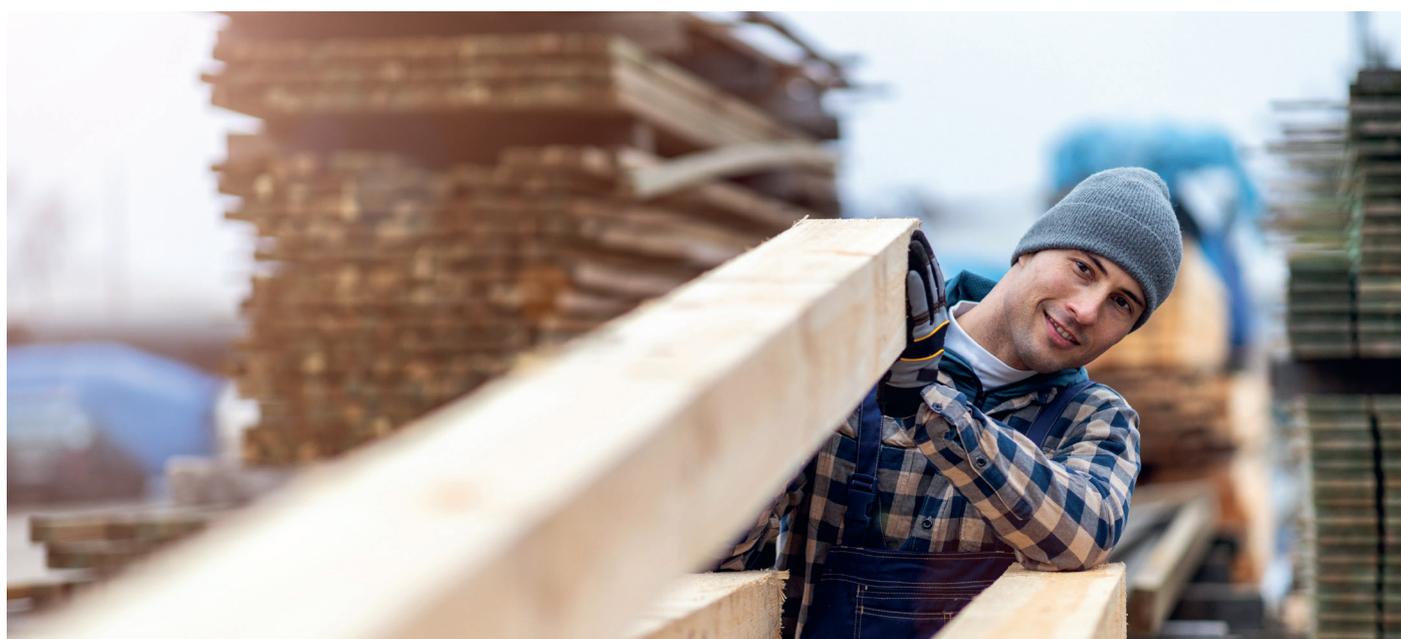
■ LE SUIVI DE COHORTE DES CQP

En 2021, La FDMC a mené à terme la seconde enquête d'insertion des candidats ayant obtenu leur CQP conformément aux exigences imposées par France Compétences.

Cette étude qui avait pour objectif de dresser une cartographie des titulaires et de recueillir les leviers d'enrichissement des CQP révèle que le CQP demeure un dispositif plébiscité par les entreprises de la branche en matière de recrutement et de renforcement des qualifications des collaborateurs.

Il ressort des résultats de cette enquête validés en CPNEFP que près de 90% des titulaires se sont montrés très satisfaits de la formation suivie et ont perçu un bénéfice pour leur vie professionnelle.

Fort de ce constat, les partenaires sociaux de la branche ont lancé un appel d'offre visant à désigner le prestataire qui les accompagnera dans leurs démarches de réenregistrement des CQP au RNCP (répertoire national de la certification professionnelle).





LA BRANCHE, CENTRE DE RESSOURCES POUR LES ENTREPRISES

■ LA FIXATION DES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION ET DE L'ALTERNANCE

La commission « formation » s'est réunie, à plusieurs reprises, pour examiner et suivre la consommation des lignes budgétaires et fixer des nouveaux taux de prise en charge en tenant compte à la fois des contraintes financières imposées par France Compétences, mais aussi du soutien nécessaire au développement des actions de formation, suspendues en 2020, en raison du covid.

Les nouvelles modalités financières sont diffusées en chaque fin d'année.

■ LE DÉPLOIEMENT DES CO-FINANCEMENTS RÉGIONAUX : SIGNATURE PAR LA FDMC DES EDEC

Les engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) permettent d'accompagner la branche dans l'évolution des emplois et des compétences de ses salariés, impactés par diverses

mutations.

Conclus avec la Région (Préfet) et Constructys, la FDMC a négocié puis signé plusieurs EDEC* qui permettent aux entreprises de disposer de financements complémentaires. (conventionnement de l'Etat) mais aussi, de disposer d'outils de promotion de leurs métiers.

*Normandie, Paca, Aura, Pays de la loire...

D'autres co-financements régionaux, mis en place par la FDMC en collaboration avec Constructys et les acteurs locaux, sont mobilisables par les entreprises : la POEC (préparation opérationnelle à l'emploi avec Pôle emploi), l'accompagnement et diagnostic RH (PCRH), le FSE et le FNE...

ELABORATION D'OUTILS RH À DISPOSITION DES ENTREPRISES DU NÉGOCE

La FDMC et Constructys ont contractualisé leur partenariat, par la signature d'une charte, par le Président Bernigaud, le 17 mai. Celle-ci doit favoriser la coopération entre les deux organisations afin d'accompagner les entreprises dans leur politique de formation, d'emploi et de développement des compétences.

FORMATION

■ CARTOGRAPHIE DES MÉTIERS DU NÉGOCE

La commission « formation » a travaillé sur l'élaboration de fiches-métiers incontournables dans le négoce : ATC, chauffeur-livreur, commercial sédentaire, magasinier, manager d'équipe (commerciale ou logistique), chef d'agence, vendeur-conseil, vendeur-magasinier.

Pour chacune d'entre elles, sont présentés : un descriptif du métier et des compétences à détenir, les voies d'accès (diplômes et formations) et les évolutions professionnelles.

Les fiches, accessibles sur le site de l'Observatoire, sont utilisables pour élaborer les fiches de postes, conduire des entretiens professionnels...

■ CRÉATION D'UNE OFFRE DE SERVICES DÉDIÉE AUX GRANDS COMPTES (GROUPES ET GROUPEMENTS)

Un groupe de travail ad hoc, composé des responsables « formation », a réfléchi, courant 2021, à la mise en œuvre d'une gestion « Grands Comptes » permettant ainsi aux groupes et groupements de piloter de manière centralisée leur service formation, et ainsi, piloter leur politique d'accompagnement.

Pour ce faire, deux actions ont été menées en 2021 :

- Un outil de reporting a été créé pour recenser les données utiles : nombre de stagiaires, nom de l'entreprise, intitulé de la formation, organisme de formation, période et lieu, coût pédagogique...

Ce tableau de bord est transmis deux fois par an aux entreprises intéressées.

- Un référent Grand Compte, désigné parmi les directeurs régionaux de Constructys, est rattaché à chaque groupe/groupement qui en fait la demande, et ce pour les accompagner et les conseiller dans leur stratégie formation.

■ GUIDE DES FORMATIONS OBLIGATOIRES ET RECOMMANDÉES (GFOR) : LE NÉGOCE INTÉGRÉ

La FDMC, en lien avec la commission « études et recherches » de Constructys, a travaillé sur l'intégration des formations obligatoires et recommandées du négoce à la base GFOR, initialement dédié au BTP.

L'outil cible pour chacune des formations, les organismes habilités et leurs coordonnées.

Son déploiement, via un site web dédié, est prévu courant 2022.

■ NOUVELLE PROCÉDURE D'HABILITATION DES OF AGRÉÉS AUX CQP

Afin de répondre aux exigences imposées aux **organismes certificateurs** par France Compétences, la FDMC et les partenaires sociaux de la branche ont défini un nouveau cahier des charges des Organismes de Formation habilités aux CQP. La réunion de la CPNEFF du 21 septembre 2021 a permis de fixer les nouveaux critères pour obtenir « **l'agrément CQP** » en accord avec la certification QUALIOPI.

Ainsi le 9 décembre 2021, la CPNEFF dont le secrétariat est assuré par la FDMC, a validé « l'agrément CQP » de **10 organismes de formation** : Campus PRO (SGDBF), le centre de pro SAMSE, l'Académie des bâtisseurs (BIGMAT), Station formation (FRANS BONHOMME), l'Ecole GEDIMAT, l'Ecole QUEGUINER, l'Ecole TOUT FAIRE, l'ICB, la CCI des Alpes de Haute-Provence et CP Consulting.

Ces organismes pourront ainsi déployer les CQP au sein de la branche et former les salariés aux **métiers-repères** du négoce des matériaux de construction.



A LA RENCONTRE DU NÉGOCE 2021

La FDMC organise chaque année le rendez-vous de la profession autour d'un déjeuner-rencontre Industrie/Négoce réunissant **200 acteurs** de la filière bâtiment, fournisseurs industriels partenaires de la FDMC et les distributeurs de matériaux de

construction. Ce moment d'échange et de partage a permis à l'ensemble de la profession de se retrouver au Pavillon Dauphine après ces longs mois de distanciel.



LE RÉSEAU RÉGIONAL

La fin du confinement est marquée par le retour des unions régionales de la FDMC. Successivement,

- la FDMC **Pays de la Loire**, présidée par Eric Rouet,
- la FDMC **PACA**, présidée par Jean-Luc Pieretti,
- la FDMC **Grand-Paris – Ile-de-France**, présidée par Marie Arnout,
- la FDMC **Centre Val de Loire**, présidée par Antoine Jochyms,
- la FDMC **Bretagne**, présidée par Rachel Denis-Lucas,
- la FDMC **Nouvelle Aquitaine**, présidée par Nathaniel Simon,

- la FDMC **Normandie**, présidée par Olivier Gouery,
- la FDMC **Bourgogne-France Comté**, présidée par Franck Bernigaud,

- la FDMC **Hauts-de-France**, présidée par Michel Detrait,

- et la FDMC **Auvergne Rhône-Alpes**, présidée par Claire Didier,

se sont réunies tout au long de l'année. Un retour en présentiel apprécié des adhérents qui ont pu ainsi se retrouver après une longue interruption due à la crise sanitaire.



INITIATIVE RÉGIONALE

PARTICIPATION AU SALON PARIS POUR L'EMPLOI

La réouverture des salons des métiers a permis à la FDMC Grand Paris - Ile de France, présidée par Marie Arnout de participer au Salon Paris pour l'Emploi, place de la Concorde, pour présenter les métiers des distributeurs de matériaux de Construction. Rendez-vous majeur du travail en France : 1 000 recruteurs en face-à-face, 5 000 offres sont proposées à des candidats avec ou sans expérience, diplômés ou non, en recherche d'un emploi, d'un apprentissage, d'une orientation ou d'une mobilité professionnelle. Un moment riche en rencontres et en échanges.



**PARIS
POUR
L'EMPLOI**



MÉDAILLE

VOS SALARIÉS SONT FIDÈLES À LEUR MÉTIER,
DISTINGUEZ-LES AVEC LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FDMC

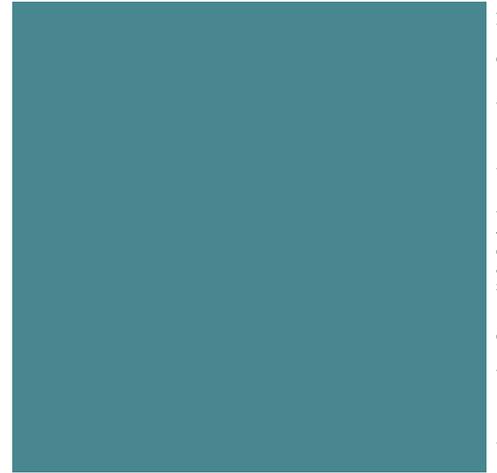
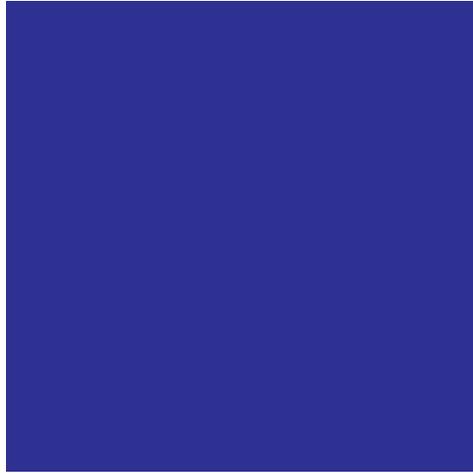


Afin de répondre aux souhaits de nombreuses entreprises, la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction a créé **une médaille FDMC destinée à honorer le personnel** ayant servi pendant un certain nombre d'années au sein de négoce en matériaux de construction.

La médaille d'honneur de la FDMC est accordée à l'initiative de l'employeur au salarié ayant travaillé sans interruption dans la profession durant 15 ans (médaille argent) ou 20 ans (médaille or).

La médaille d'honneur est frappée **au nom du salarié** et au nom de la Fédération. Elle est accompagnée d'un diplôme établi au nom de chaque bénéficiaire.

Pour tout renseignement : federation@fdmc.org



Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction

215 bis boulevard Saint Germain – 75007 Paris

T : 01 45 48 28 44 – F : 01 45 48 42 89

federation@fdmc.org – www.fdmc.org